



## De l'idée d'application en éthique contemporaine

Komi KOUVON

Département de Philosophie

Université de Lomé

### Introduction

Bien qu'elle soit un vieux projet de la philosophie pratique, l'application en éthique demeure une question contemporaine dans la mesure où les secteurs d'analyse éthique qu'on regroupe sous le concept d'éthique appliquée apparaissent dans le monde anglo-américain seulement au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. La naissance récente de l'éthique appliquée fait de l'application un tournant important en éthique contemporaine. La pratique de l'analyse éthique dans les trois secteurs de l'éthique appliquée, à savoir la bioéthique, l'éthique environnementale et l'éthique professionnelle et des affaires indique qu'au-delà de la visée théorique qui est celle de l'éthique fondamentale, l'application est sous-tendue par une démarche casuistique, contextualiste et situationnelle. L'application renvoie à l'analyse de situations ou des problèmes éthiques concrets que pose l'évolution sociale dans les domaines biomédicaux, socioéconomiques et environnementaux.

S'il est admis que l'application traduit l'exigence d'analyse éthique des situations concrètes, il faut reconnaître cependant qu'elle donne lieu à diverses interprétations sur le plan méthodologique. S'agit-il d'une subsomption des faits sous des théories ou d'une application mécanique des théories aux faits? Faut-il au contraire voir dans l'application une démarche qui consiste à partir des faits, des situations éthiques concrètes? S'inscrivant dans le sillage du modèle déductiviste, les principlistes perçoivent dans le paradigme d'application une subsomption des faits ou problèmes concrets sous les théories. Plus précisément ce modèle déductiviste consisterait en un choix d'une théorie qui serait ensuite « appliquée » aux faits et problèmes concrets. À cette interprétation déductiviste de l'application s'oppose le modèle inductiviste. D'après ce dernier, l'application invite davantage à partir des faits que des théories.

Ce texte défend l'idée selon laquelle ni le modèle déductiviste ni le modèle inductiviste ne permettent d'appréhender convenablement ce à quoi renvoie exactement l'idée d'application en éthique contemporaine. Le travail et l'approche éthiques auxquels donne lieu l'idée d'application obéit plus à un modèle dialectique. Ainsi l'application consiste en une confrontation dynamique entre les faits et les théories qui s'inscrivent pour ainsi dire dans un mouvement d'ajustement structurel.



### 1- L'application comme mise en œuvre des principes éthiques dans l'empiricité

Il est fort connu que le projet d'application en éthique contemporaine a été mis en œuvre à partir des années 1960 par la réflexion éthique anglo-saxonne. Avec cette approche éthique on parle désormais de deux tâches majeures de la raison pratique : la fondation et l'application qui sont ainsi deux approches qu'on a rangées sous les expressions d'éthique fondamentale et d'éthique appliquée. Alors que le travail de fondation, qui se trouve être la préoccupation de l'éthique fondamentale, se consacre à la détermination et à la justification des principes de la moralité pure en faisant abstraction de la réalité, le projet d'application, qui anime l'éthique appliquée, consiste à rompre avec le présupposé formaliste de la fondation en prenant en compte et en analysant les situations concrètes. Tenter de comprendre l'idée d'application en éthique contemporaine, c'est se confronter à la question de savoir si c'est seulement avec les recherches anglo-américaines des années 1960 que l'on a découvert que l'application est une tâche majeure de la raison pratique. L'application est-elle étrangère à la vocation même de la raison pratique ? Bien qu'il ne soit pas question ici d'entreprendre ce débat, on ne peut éviter de s'y confronter dans la mesure où pour retrouver le sens de ce qui est visé avec le terme d'application en éthique contemporaine, certains éthiciens comme P. Ricoeur et A. Renaut préfèrent remonter l'histoire de la philosophie pratique en général en refusant de s'en tenir à ce que A. Renaut appelle les « importations des recherches anglo-américaines ». P. Ricoeur et A. Renaut voient dans l'application le lieu où l'on passe de l'universel au particulier, de l'intelligible au sensible. Ce passage prend la forme de l'incarnation des principes éthiques dans l'empiricité, dans le réel, dans les situations concrètes. Pour P. Ricoeur « il s'agit de passer d'un savoir constitué de normes et de connaissances théoriques à une décision concrète en situation ».

De même selon A. Renaut, l'application traduit le « souci de concrétiser les maximes dégagées, à un extrême niveau de généralité, par le moment critique ». Voyons à présent comment se justifie chez ces deux auteurs cette prise de position sur le sens à donner à l'application en éthique contemporaine. Quand on examine les réflexions que P. Ricoeur a menées sur l'éthique dans son article « Ethique. De la morale à l'éthique et aux éthiques », on se rend compte que les deux moments de la fondation et de l'application sont présents aussi bien dans l'éthique des Anciens que dans celle des Modernes. C'est d'abord chez Aristote que P. Ricoeur découvre la préfiguration de ce qu'on désigne par l'éthique appliquée. Le projet de concrétiser les principes éthiques dans les situations typiques de la pratique est inhérent à l'éthique d'Aristote telle qu'élaborée dans l'*Ethique à Nicomaque*. Aristote ne s'en tient pas seulement à fonder l'idée de vertu en lien avec la vie bonne. Après avoir établi et justifié l'idée d'excellence vers laquelle l'agent moral devant être heureux doit tendre, il s'efforce de décliner cette excellence reçue comme médiété, en multiplicité d'excellences. Ce passage de la vertu aux vertus marque ce moment d'application où Aristote tente de donner corps à l'idée de vertu ou d'excellence en considérant les situations particulières de la pratique. Aussi le courage, la générosité, la tempérance, la douceur, la justice, l'amitié et la



prudence, sont des excellences que l'agent moral soucieux de la vie bonne doit posséder et cultiver dans des situations particulières de la pratique. L'exercice de la vertu de prudence ou de la *phronésis* offre un exemple remarquable de cet effort de concrétisation ou d'application dans la mesure où elle indique « l'aptitude à discerner la droite règle, l'*orthos logos*, dans les circonstances difficiles de l'action ». C'est pourquoi P. Ricoeur considère la *phronésis* comme la matrice des éthiques appliquées :

J'aimerais proposer deux exemples - l'un pris dans l'ordre médical, l'autre dans l'ordre judiciaire - d'un tel redéploiement de la sagesse pratique dans les éthiques régionales. Chacune de ses éthiques appliquées a ses règles propres, mais leur parenté *phronétique*, si l'on permet l'expression, préserve entre elles une analogie formelle remarquable au niveau de la formation du jugement et de la prise de décision. Des deux côtés il s'agit de passer d'un savoir constitué de normes et de connaissances théoriques à une décision concrète en situation : la prescription, d'un côté, la sentence judiciaire, de l'autre. Et c'est dans le jugement singulier que cette application s'opère.

Dans la modernité, les signes de ce passage de l'universel ou du général au particulier sont fournis par l'éthique kantienne. Par exemple, les *Fondements* rendent visibles non seulement les deux moments de la fondation et de l'application, mais aussi la nécessité de la concrétisation de l'intelligible dans l'empirique. On sait que Kant s'est employé dans un premier moment à rechercher et à établir le principe ultime de la moralité. C'est à travers l'analyse des contours de l'impératif qui peut avoir la valeur de la loi pratique que Kant réussit à établir ce principe. Pour y parvenir il procède à une énumération ou à une catégorisation des impératifs possibles. Il y a d'un côté l'impératif catégorique et de l'autre les impératifs hypothétiques qui regroupent les impératifs de prudence et les impératifs d'habileté. À la différence des impératifs hypothétiques qui représentent la nécessité pratique d'une action comme moyen de parvenir à des fins subjectives ou communes telles que le succès, le bien-être ou la santé, l'impératif catégorique commande des actions non comme moyens pour des fins, mais comme absolument bonnes en soi. C'est l'impératif qui prescrit des fins universelles, c'est-à-dire des fins que les êtres libres, peuvent se donner. L'impératif catégorique définit des fins de la pratique constituant de ce fait la moralité elle-même :

...seul l'impératif catégorique, écrit E. Kant, s'énonce comme une loi pratique alors que les autres impératifs, dans leur ensemble, peuvent certes être désignés comme des principes de la volonté, mais non pas comme des lois.

L'impératif de moralité, dans la mesure où il recommande l'universalité de la loi constitue le principe de tous les autres impératifs du devoir. Il s'énonce ainsi : « Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». La tâche de la détermination de cet unique principe ou impératif de moralité aboutit à son application dans une pluralité de sphères que sont le soi, autrui et la cité. Ainsi la formulation des trois variantes de l'impératif catégorique se présente-t-elle comme sa concrétisation dans



les trois sphères d'application. La première formulation de l'impératif catégorique, « Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature », en visant le soi, établit une analogie entre la loi morale et la loi de la nature. D'après P. Ricœur, cette analogie

ne vise, dans une philosophie morale qui oppose l'éthique à la physique, qu'à souligner la sorte de régularité qui rapproche la légalité du règne moral de celle du règne physique. Il y a bien des manières de donner une forme concrète à cette analogie. J'ai adopté pour ma part, à titre d'illustration de cette régularité, le maintien de soi à travers le temps que présuppose le respect de la parole donnée sur laquelle reposent à leur tour les promesses, les pactes, les accords, les traités. L'ipséité est un autre non de ce maintien de soi. C'est la formule de l'identité morale par opposé à l'identité physique du même

Ce qui est donc en jeu dans le passage de l'impératif catégorique au soi comme lieu de son incarnation, c'est l'identité morale. En devenant le principe concret du rapport de soi à soi, l'impératif recommande que le sujet, en parlant et en agissant, ait le souci de son identité morale en évitant de s'auto-contradire. Il y a auto-contradiction quand le sujet ne maintient pas l'accord entre le vouloir subjectif et le vouloir objectif ou universel. C'est ainsi que le sujet en faisant une fausse promesse, ne détruit pas seulement l'idée de promesse, mais porte surtout atteinte à son identité morale dans la mesure où l'acte de ne tenir ses promesses révèle une contradiction de la volonté dont la maxime subjective ne peut pas s'universaliser. Ce principe de maintien de l'identité morale n'est rien d'autre que le fait de se traiter comme un être raisonnable, une fin en soi capable de moralité et ayant une dignité qui mérite respect de la part du sujet lui-même. C'est ce respect de la dignité de l'humanité dans la relation subjective que la seconde formule étend à la relation intersubjective concrète quand elle exige d'agir de telle sorte que l'humanité soit traitée, aussi bien en moi-même que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme fin, jamais simplement comme moyen. Ce respect de la dignité de l'humanité en chacun se traduit dans les fondements politiques d'un État de droit à travers le principe d'autonomie que recommande selon la troisième formule de l'impératif que le sujet soit l'auteur des lois auxquelles il est soumis. Le lien entre le respect de la dignité de l'humanité et le principe d'autonomie se comprend quand on sait que la dignité de l'homme réside dans cette faculté qu'il a d'être sujet et législateur. Alors que, pour P. Ricœur, l'application est prise en compte par E. Kant dans la *Fondation*, selon A. Renaut, c'est moins dans la *Fondation* que dans la *Métaphysique des mœurs* qu'est perceptible le souci « d'appliquer les critères de la moralité pure ». La *Fondation* et la *Critique de la raison pratique* constituent le moment critique ou le moment de fondation du projet éthique kantien. En revanche la *Métaphysique des mœurs* traduit « cet immense effort d'application » des principes de la moralité dans les institutions et dans le sujet agissant. Il faut souligner la pertinence de ces deux points de vue dont l'avantage est de montrer que, dans ses deux moments de fondation et d'application, l'éthique kantienne ouvre sur l'éthique



appliquée. Ce qui signifie que les objections, qui voient dans l'éthique kantienne du pur formalisme, ne se justifient même pas sur le plan de la fondation.

Ces remarques faites, il faut noter, à titre d'illustration, que la *Métaphysique des mœurs*, en sa *Doctrine du droit* et en sa *Doctrine de la vertu*, met en exergue deux situations concrètes auxquelles E. Kant se trouve confronté après le moment de la fondation. Du côté de la *Doctrine du droit*, il s'agit de la pluralité des libertés et du côté de la *Doctrine de la vertu*, de la présence dans le sujet agissant des inclinations sensibles conduisant vers des fins contraires à la loi morale. Ces cas de l'empiricité justifient les deux questions casuistiques qui sont au cœur de la *Métaphysique des mœurs* : comment faire coexister les libertés ou comment être libre sans asservir l'autre ? Comment surmonter en soi les forces sensibles qui résistent à la loi morale ?

Ces questions casuistiques témoignent du procédé qui consiste à passer de l'universel au particulier et à déterminer les conditions exactes d'insertion de l'universel dans le particulier. C'est pour apporter des réponses à ces questions que Kant passe de la *Fondation* à la *Métaphysique des mœurs*. La *Doctrine du droit*, la première partie de la *Métaphysique des mœurs*, voit dans le droit ce moment d'application de la raison pratique, le moment où la liberté, définie et fondée théoriquement, reçoit une détermination concrète dans un contexte de pluralité des personnes. Ainsi le droit, application de l'éthique dans un contexte d'intersubjectivité, de pluralité ou de rapport d'une personne à une autre, se comprend comme « l'ensemble conceptuel des conditions sous lesquelles l'arbitre de l'un peut-être concilié avec l'arbitre de l'autre selon une loi universelle de la liberté ». Alors que la *Doctrine du droit* se propose de déterminer les conditions formelles de la liberté extérieure, la *Doctrine de la vertu* a affaire à la liberté intérieure en définissant des devoirs, c'est-à-dire des fins morales objectivement nécessaires qui apparaissent comme des lois auxquelles le sujet se soumet sans se contredire.

Cette conception de l'application comme mise en œuvre des principes éthiques dans les différentes sphères de la vie est très présente dans la philosophie continentale. Mais les philosophes anglo-saxons hésitent à souscrire à cette idée d'application. On se demande si cette idée de mise en œuvre des principes éthiques ne revient pas à subsumer sous des principes des réalités qui, dans leur complexité et singularité, peuvent leur être rebelles.

## **2- L'application : de la mise en œuvre des principes à l'analyse des situations concrètes**

L'idée d'application, d'après l'usage qu'on en fait dans l'expression éthique appliquée, est problématique quand on considère ses présupposés. Elle semble présupposer qu'il y a des éthiques fondamentales inappliquées ou inapplicables et des éthiques appliquées applicables ou bien que l'application consisterait à appliquer d'en haut aux questions bioéthiques,



environnementales et socioprofessionnelles, des éthiques fondamentales. Or selon Jean-Cassien Billier :

il s'agit bien moins de démontrer comment une éthique normative quelconque peut être administrée d'en haut à une profession ou à une pratique que de montrer comment une profession ou une pratique engendre des questions spécifiques qui interrogent des éthiques normatives.

Ramener le paradigme de l'application à une simple mise en œuvre des principes des éthiques fondamentales dans les diverses situations de la vie, c'est réduire l'éthique appliquée à « une éthique à appliquer » ou à une simple application des normes préétablies. Ceci reviendrait à subsumer les situations concrètes de la vie et les problèmes qu'elles posent sous des principes *a priori*. Cette manière de comprendre l'application privilégie le modèle hypothético-déductif. Selon M.-H. Parizeau, une telle réception de l'application « entérine une distinction radicale entre théorie et pratique ainsi que le jugement péjoratif qui voit là, dans cette façon d'appliquer les règles morales comme une recette de cuisine, de la « sous philosophie ». Or le concept d'éthique appliquée, tel qu'il a émergé dans le monde anglo-saxon est une remise en cause de ce modèle hypothético-déductif en éthique. L'émergence du paradigme d'application avec le surgissement de l'éthique appliquée est le signe d'une transformation méthodologique : au lieu d'élaborer des principes éthiques *a priori* et de réfléchir ensuite aux conditions de leur mise en œuvre dans les diverses sphères de la vie, il s'agit de mettre l'accent sur les cas pratiques, d'accorder une importance aux contextes, de tenir compte des conséquences présentes et futures de l'action morale. Le discours éthique classique, influencé par les philosophies morales platonicienne et kantienne, privilégiait, dans sa démarche l'intelligible, le transcendant, le transcendantal, l'universel saisis au-delà du sensible, du particulier, du réel ou de l'intuition sensible. Dans cette perspective, le particulier et le sensible sont subsumés sous l'universel, le théorique et l'intelligible. L'orientation méthodologique qu'annonce l'application ne tend plus à subsumer les réalités et les problèmes qu'elles soulèvent sous les principes posés *a priori* ; il s'agit désormais de partir de ces situations concrètes de la vie qu'on essaie d'analyser en vue d'identifier les problèmes éthiques et de proposer des solutions destinées à les résoudre.

Cette option radicale de ne plus soumettre les faits à des principes *a priori* relève d'une approche éthique qu'on peut appeler dans la perspective kantienne l'empirisme moral. En effet, selon E. Kant, la philosophie en général se divise en deux grandes parties qui se reflètent en éthique et en indiquent ses deux procédés antithétiques. Il y a d'un côté la partie empirique et de l'autre la partie rationnelle. Alors que l'approche rationnelle consiste à partir des principes *a priori*, l'approche empirique s'appuie sur des principes de l'expérience :

On peut appeler empirique toute philosophie s'appuyant sur des principes de l'expérience, et pure, à l'opposé, toute philosophie qui expose ses doctrines exclusivement à partir de principes *a priori*. Cette dernière, quand elle est simplement formelle, s'appelle logique, tandis que, si elle est limitée à des objets déterminés de



l'entendement, elle s'appelle métaphysique. Ainsi surgit l'idée d'une double métaphysique, une métaphysique de la nature et une métaphysique des mœurs. La physique aura donc sa partie empirique, mais aussi une partie rationnelle ; l'éthique également, même si ici la partie empirique pourrait bien se nommer en particulier anthropologie pratique, alors que la partie rationnelle pourrait recevoir proprement le nom de morale.

La démarche proprement morale est celle qui donne la priorité aux principes a priori. L'option méthodologique qui consiste à partir des situations concrètes peut-elle apparaître comme une crise au sein de la philosophie morale ? Cette mutation méthodologique induite par l'application, selon M. Marzano, ne doit pas être appréhendée comme une crise, mais plutôt comme un renouvellement au sein de la philosophie morale :

...loin d'être la marque d'une crise de la philosophie morale, le développement de l'éthique appliquée est la preuve d'un renouvellement profond au sein même de la philosophie : il ne s'agit plus de construire un modèle hypothético-déductif qui prétend expliquer les lois de la morale indépendamment des conditions historiques et sociales, mais d'accorder de l'importance au contexte à l'intérieur duquel surgit un problème ou une question et aux conséquences des actions envisagées, pour ensuite proposer des accords sur les stratégies à mener qui soient reconnus par un maximum de personnes.

La raison fondamentale qui explique cette priorité de l'approche empirique sur l'approche rationnelle en éthique appliquée est relative à la nature des questions éthiques et des défis qui se posent aux individus et aux sociétés à partir des années 1960. Le progrès technoscientifique engendre des situations particulières et des questions éthiques nouvelles et inédites qui indiquent largement qu'il est impossible de poser les principes a priori ou de les déduire d'une vérité métaphysique ou religieuse pour les appliquer ensuite à des réalités. C'est seulement à partir des situations particulières qu'on peut construire, forger et élaborer des principes et normes devant guider et orienter l'agir individuel et collectif. Les technosciences, par leur dynamique créatrice et créatrice, transforment profondément le monde. Cette mutation profonde du monde que produisent les technosciences génétiques, les technosciences de l'information, les neurotechnosciences, les nanotechnosciences, les technosciences de l'espace, bouleverse ou remet en cause les principes éthiques classiques et exige qu'on considère dans leur singularité et dans leur contexte, les questions qu'elle génère. En effet, selon G. Hottois qui reprend à son compte l'analyse simondonienne, le progrès technoscientifique est porteur de la crise du symbolique. L'ordre symbolique, au sens où l'entend G. Hottois est « l'ordre des valeurs, des normes et des significations culturellement partagées ». L'opérativité technoscientifique rend inopérante l'ordre symbolique classique et désagrège ainsi l'éthos qui en découle :

Pour Simondon, le problème n'était pas l'impuissance soudainement advenue de la faculté de symbolisation en général, mais bien l'impuissance d'une certaine symbolisation particulière, datée, du monde et de l'existence : celle de la culture et de la philosophie traditionnelles dominantes. Les représentations et concepts de la culture



littéraire traditionnelle perpétuée par l'enseignement et réfléchi par les philosophies autorisées relèvent d'un état dépassé des techniques et des sciences et ne sont plus appropriés pour l'articulation de la civilisation technoscientifique contemporaine.

Dans ce contexte où l'opérativité technoscientifique est grosse de transformations, réelles, possibles et inanticipables du monde, de la nature, de la société et de la vie humaine, animale et végétale, transformations qui excèdent l'ordre symbolique traditionnel, la manière indiquée de procéder en éthique est de se rapprocher du réel, c'est-à-dire de l'univers technicien en vue d'identifier « des questions et défis radicalement neufs qu'il suscitait ». Il en résulte que la symbolisation, surtout dans sa modalité éthique, doit éviter et surmonter deux écueils : le premier écueil est de se rabattre sur l'ordre symbolique relevant d'un état dépassé de la technoscience ; le deuxième écueil est la cécité à l'égard de l'univers technoscientifique, « l'incapacité à articuler encore d'une manière satisfaisante l'être-au-monde technoscientifique ». L'inconvénient de la démarche qui revient à se tourner vers la morale existante pour trouver des réponses aux nouvelles questions soulevées par l'opérativité technoscientifique aussi bien du côté de la nature qu'au plan social et humain, est de faire abstraction de la « radicalité des défis et possibles » auxquels l'humanité fait face. C'est la raison pour laquelle G. Hottois se méfie de toute manière de pratiquer la bioéthique qui risque « de gommer la radicalité des défis et des possibles, en les ramenant hâtivement à des questions traitables à partir de l'une ou l'autre morale existante, philosophique ou religieuse ». La mise en question des morales disponibles entraîne des conséquences importantes.

La première réside dans ce postulat « qu'il n'existe pas de norme définie universellement valable et applicable à toutes les situations qui paraissent devoir relever de son autorité ». La deuxième conséquence tient dans le renouvellement de l'analyse éthique ; celle-ci est davantage contextualiste, pragmatique ou conséquentialiste. Ce qui signifie que l'analyse éthique pertinente ne peut faire abstraction des contextes et des situations d'où surgissent les problèmes. La considération des contextes et situations amène à voir les problèmes dans leurs spécificité et particularité qui se trouvent niées dans une perspective générale et universaliste. Le respect de l'évolution est aussi une exigence méthodologique de l'analyse éthique ; car l'une des caractéristiques que l'opérativité technoscientifique confère au monde contemporain est le dynamisme permanent ou le flux continu qui ne cesse de transformer les mœurs, les solutions, les choix, les conceptions des problèmes. La troisième conséquence est qu'il faut respecter aussi bien dans l'analyse des faits que dans l'identification des problèmes éthiques et la proposition des solutions, la pluridisciplinarité et le pluralisme. L'intérêt de cette exigence méthodologique réside dans le dialogue pluridisciplinaire et pluraliste qui permet de décroiser les points de vue dans la connaissance des faits. En permettant un entrecroisement des perspectives, ce dialogue pluridisciplinaire et pluraliste est destiné à « évaluer l'importance des problèmes et la viabilité des solutions proposées ».

De ce point de vue, les ressorts de ce renouvellement méthodologique en éthique appliquée sont à rechercher non seulement dans la nature des questions et défis issus de l'opérativité





technoscientifique, mais aussi dans la tradition philosophique du monde anglo-saxon. On ne peut comprendre mieux la thématique de l'application que si on a en vue l'influence que la culture philosophique anglo-saxonne a exercée sur l'émergence de l'éthique appliquée. L'influence exercée par la culture philosophique anglo-saxonne est déterminante pour comprendre le paradigme de l'application en éthique parce que l'application n'en est que l'expression manifeste. On peut le dire parce que la spécificité de cette tradition philosophique anglo-saxonne est à chercher dans le mode de pensée rigoureusement empiriste, contextualiste et pragmatique. Alors que les philosophes continentaux privilégient les idées et principes absolus posés a priori et par conséquent la démarche hypothético-déductive, les philosophes anglo-saxons accordent l'importance au monde réel, à l'expérience, à la relation au donné concret. En promouvant ainsi le rôle de l'expérience dans la formation des idées et concepts, en proclamant qu'il n'y a pas de principes premiers et universels à chercher en dehors du réel, des situations, des contextes et de l'utilité, la tradition philosophique anglo-saxonne dominée par les théories éthiques comme, l'utilitarisme de J. Bentham et de J. S. Mill, le pragmatisme de W. James et C.S. Peirce, l'instrumentalisme de J. Dewey et l'empirisme moral de D. Hume et J. Locke, a préparé l'émergence du paradigme de l'application en éthique appliquée.

Illustrons ces propos par une brève présentation de la doctrine utilitariste qui, selon C. Audard, est une « philosophie morale qui a dominé la pensée anglophone depuis plus de deux siècles ». Préfigurée et inspirée par la philosophie morale anglaise dont les représentants majeurs sont Th. Hobbes, R. Cumberland, J. Hutcheson, Shaftesbury, D. Hume, l'utilitarisme de J. Bentham et J. S. Mill s'inscrit dans la tradition de l'empirisme. À ce titre, il est une doctrine de l'expérience et des circonstances. C. Audard écrit :

L'histoire de l'utilitarisme, dont l'apogée se situe entre 1740 et 1870, se confond avec l'histoire de la philosophie morale britannique et, même si les emprunts à la France, comme dans le cas de l'influence d'Helvétius sur Bentham, sont réels, il s'agit plutôt de retrouvailles avec la tradition de Hobbes et de Hume que de véritables facteurs externes à la tradition insulaire. L'utilitarisme est donc inséparable de l'empirisme, de ce que Mill appelait « l'école de l'expérience et de l'association » ou encore « la doctrine des circonstances » par contraste avec les grands systèmes métaphysiques de l'époque.

En tant qu'école de l'expérience l'utilitarisme se présente au plan méthodologique comme une manière de procéder en éthique antithétique à celle de Kant. Cette orientation éthique est remarquable sur deux points au moins. Le premier concerne le fondement même des normes. Contrairement à l'éthique kantienne, la doctrine utilitariste conteste que l'on puisse fonder une morale a priori. Pour l'utilitarisme, le fondement des normes morales n'est plus à chercher dans le règne intelligible ou nouménal, mais dans le règne empirique, sensible, phénoménal. Il s'agit donc d'énoncer les normes des faits, c'est-à-dire de l'observation concrète de la nature humaine, des comportements humains. Le deuxième point est relatif à l'évaluation de l'action morale. La méthode d'évaluation de l'action morale est



fondamentalement conséquentialiste. Ce ne sont plus les critères ou principes a priori mais les conséquences qui déterminent la moralité d'une action. L'action morale est par conséquent celle dont les conséquences produisent le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. C'est donc ce contexte d'expérimentalisme, de conséquentialisme et de pragmatisme qui préfigure l'émergence de l'éthique appliquée dans le monde anglo-saxon plutôt qu'ailleurs. Cette nouvelle manière de pratiquer empiriquement l'éthique est indissociable d'un travail de reconstruction de l'ordre symbolique.

### **3-Application et exigence de reconstruction de l'ordre symbolique existant**

Si les questions et défis spécifiques qu'engendre l'opérativité technoscientifique imposent une nouvelle manière de pratiquer l'éthique en accordant une importance capitale à l'analyse des faits, c'est effectivement parce qu'il est inapproprié de prétendre les examiner à partir d'un ordre symbolique existant. Cependant cet argument de la radicalité et de la spécificité de ces questions et défis ne suffit pas pour faire voir la nouvelle manière de procéder en éthique. Pour mieux éclairer l'esprit du nouveau paradigme de l'application, il faut se confronter à la question de savoir si l'importance de l'analyse des faits et des questions qui en découlent rend désuètes les anciennes symbolisations éthiques. Devons-nous dire que, devant la radicalité et la spécificité des questions biomédicales, environnementales et socioprofessionnelles, l'ordre symbolique antérieur n'est plus approprié à les articuler convenablement, et, à cause de cette incapacité, il est invalide et dépassé ? Lire le destin des anciennes symbolisations en termes d'impuissance ne revient-il pas à jeter le bébé et l'eau de bain ? Notre hypothèse est que la dynamique des nouvelles questions dans les différents secteurs de la vie et de la société secoue, ébranle, certes les anciennes symbolisations, mais ne les détruit pas ni ne les invalide. Ebranlés et non détruits, les anciens ordres symboliques existants perdent leur statut de doctrines compréhensives au sens de J. Rawls ou de grands récits à prétention universelle au sens de J.-F. Lyotard. Ce changement de statut déclenché par la nouveauté et la spécificité des questions et défis, par la dynamique du flux continu de la société technoscientifique n'autorise pas à dénier aux ordres symboliques existants leur potentiel de vérité et ainsi leurs contributions à la connaissance et à la résolution des problèmes. Le processus dans lequel s'inscrivent ces ordres symboliques existants est celui de justification du potentiel de vérité qui leur est inhérent. Car ce qu'impliquent les nouvelles questions auxquelles les sociétés contemporaines se trouvent confrontées, c'est moins l'impuissance des anciennes symbolisations que leur reconstruction. Ce travail de reconstruction exige des anciennes symbolisations à prouver, devant les questions et défis nouveaux, leur capacité de reformulation, restructuration ou de mise à jour. C'est à ce véritable travail d'*aggiornamento* des anciennes symbolisations que conduit précisément la nouvelle manière de pratiquer l'éthique. L'usage que nous faisons ici du concept de reconstruction est redevable au sens que J. Habermas en donne quand il parle de la « reconstruction du matérialisme historique ». Pour J. Habermas, la reconstruction d'une théorie ne renvoie pas à un travail de restauration qui « signifierait le retour à un état initial qui, entre-temps, aurait été corrompu ». Elle ne renvoie



pas non plus à un travail de renaissance qui « signifierait le renouvellement d'une tradition qui, entre-temps, aurait été oublié ». Restauration et renaissance sont problématiques dans la mesure où elles supposeraient le dogmatisme écartant ainsi l'appropriation critique ou l'autoréflexion critique. La reconstruction d'une théorie signifie véritablement :

que l'on démonte une théorie et qu'on la reconstitue sous une forme nouvelle, pour mieux atteindre le but qu'elle s'était fixée : c'est la façon normale(...) de traiter une théorie qui, sur bien des points, doit faire l'objet de révisions, mais dont le potentiel de stimulation n'est pas (encore) épuisé.

Ce travail de reconstruction, caractéristique et exigence de la nouvelle manière de pratiquer empiriquement l'éthique, se comprend comme une reconstitution de la théorie sous une forme nouvelle. Cette reconstitution théorique s'effectue à la lumière des problèmes éthiques concrets ou des situations singulières sur lesquels porte l'analyse. Le souci des faits, du contexte, des situations et des conséquences qu'incarne l'application ne place pas au second plan le travail de reformulation auquel la considération des cas et des problèmes éthiques concrets invite les théories éthiques existantes. L'application est un processus où les théories morales sont mises à l'épreuve des faits et des situations. Ce n'est donc pas le lieu où on applique les théories comme des recettes de cuisine, où les théories apparaissent ainsi comme des réponses toutes faites. Ce n'est pas non plus le lieu où on s'en tient exclusivement à l'analyse empirique des faits. L'application est processus où les théories sont reprises, retravaillées, réarticulées et reformulées. Comme le souligne M.-H. Parizeau, l'application est un travail de redéploiement théorique à l'intérieur des problèmes éthiques concrets, un véritable mouvement de confrontation ou d'ajustement réciproque entre les théories et les problèmes éthiques concrets. Confrontées aux questions éthiques concrètes (les questions des animaux, du statut du fœtus, de la manipulation génétique, de l'environnement et autres questions biomédicales), l'utilitarisme, les théories éthiques déontologiques d'inspiration kantienne et les théories éthiques téléologiques d'obéissance aristotélicienne sont reformulés, révisés ou tout simplement reconstruits. Citant à l'appui l'exemple de l'utilitarisme, M.-H. Parizeau révèle comment P. Singer, dans *Practical Ethics*, a procédé à la reformulation de l'utilitarisme classique en le détachant de son présupposé anthropocentriste. Confronté aux problèmes de l'instrumentalisation des animaux à travers les pratiques de l'élevage intensif et de la transformation génétique, P. Singer élargit les frontières de la communauté des êtres sentants pour y inclure en plus des êtres humains les animaux non humains. Le principe d'utilité, dont le postulat est que l'intérêt minimal de tout être sentant est de maximiser son bien-être et de minimiser sa souffrance, est ainsi étendu aux animaux non humains.

De même J. Habermas montre que la dynamique de la technoscience n'a pas invalidé l'ordre symbolique théologique dont le potentiel de vérité peut au contraire contribuer à la clarification des questions bioéthiques contemporaines. Ainsi, par exemple, à propos de la question de l'utilisation des embryons humains, le message biblique : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu », exprime une intuition morale forte « qui dit



également quelque chose à celui qui n'est pas au diapason de la religion ». Cette intuition morale réside dans « à l'image de Dieu » qui signifie que les hommes sont des êtres libres comme Dieu. Selon J. Habermas : « L'acte divin de donner forme n'implique aucune détermination qui n'implique aucune détermination qui fasse obstacle à l'autodétermination de l'homme ». Dieu n'est pas un technicien qui opère en fonction des lois fixes. La seule loi qui détermine la nature humaine est la liberté. Ainsi toute intervention opératoire sur la nature humaine qui y introduirait une détermination porterait atteinte à l'autodétermination, condition de dignité et d'existence des humains. Dans le contexte de la sécularisation, le travail de reconstruction, dans ce cas, consiste à traduire dans les termes séculiers les contenus religieux. Les croyants « doivent traduire leurs convictions religieuses dans une langue séculière s'ils veulent que leurs arguments puissent emporter l'adhésion d'une majorité » estime J. Habermas.

## **Conclusion**

Dans cette étude il a été question de comprendre l'idée d'application qui s'est imposée, depuis l'émergence des éthiques appliquées dans les années 1960, comme une nouvelle manière de pratiquer l'éthique. L'application exprime une exigence méthodologique qui consiste à se rapprocher des faits et des problèmes et défis éthiques concrets. Le premier résultat auquel cette étude est parvenue est que les ressorts de ce renouvellement méthodologique en éthique appliquée sont à rechercher non seulement dans la nature des questions et défis issus de l'opérativité technoscientifique, mais aussi dans la tradition philosophique du monde anglo-saxon. C'est la raison pour laquelle on ne peut comprendre mieux la thématique de l'application que si on a en vue l'influence que la culture philosophique anglo-saxonne a exercée sur l'émergence de l'éthique appliquée. L'influence exercée par la culture philosophique anglo-saxonne est déterminante pour comprendre le paradigme de l'application en éthique parce que l'application n'en est que l'expression manifeste. Le deuxième résultat de l'étude révèle que le paradigme d'application, saisie comme une nouvelle démarche centrée sur le réel est davantage un redéploiement théorique qu'une simple concrétisation des principes éthiques et une analyse des faits. L'application se déploie comme une véritable mise à l'épreuve des théories et principes éthiques ou de l'ordre symbolique existant en général, par les faits et les problèmes. Confronté aux faits et aux problèmes éthiques concrets dans leur radicalité, tout l'ordre symbolique existant s'engage dans un processus de reformulation. Ainsi l'application se présente comme un procès permanent de reconstruction. Dans cette perspective, le paradigme d'application révèle que les théories et principes éthiques sont ouverts et dynamiques.

## **Bibliographie : ouvrages consultés et/ou cités**



Aristote, *Ethique à Nicomaque*, trad. R. Bodéüs, Paris, GF Flammarion, 2004.

Audard C., « Utilitarisme », in M. Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Tome 2, Paris, PUF, 1996, pp. 2001-2009.

Billier J.-C., *Introduction à l'éthique*, Paris, PUF, 2010.

Canto-Sperber M., *La philosophie morale britannique*, Paris, PUF, 1994.

Cometti J.-P., *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, Paris, Folio/Gallimard, 2010.

Habermas J., *Après Marx*, trad. J.-R. Ladmiral et M. B. Launay, Paris, Hachette Littératures, 1997.

Habermas J., *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* trad. Ch. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 2002.

Hottois G., *Essais de philosophie bioéthique et biopolitique*, Paris, Vrin, 1999.

Hottois G., *Qu'est-ce que la bioéthique ?*, Paris, Vrin, 2004.

Kant E., *Métaphysique des mœurs I. Fondation. Introduction*, trad. A. Renaut, Paris, Flammarion, 1994.

Kant E., *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 1994, p. 17.

Lacroix A. (dir.), *Ethique appliquée, éthique engagée. Réflexions sur une notion*, Montréal, Québec, Edition Liber, 2006.

Marzano M., *L'éthique appliquée*, Paris, PUF, 2008.

Parizeau M.-H., « Ethique appliquée. Les rapports entre la philosophie morale et l'éthique appliquée » in Monique Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Tome 1, Paris, PUF, 1996, pp. 694-701.

Rada-Donath A., « Les éthiques : en aval ou en amont des technologies ? » in *Revue de l'université de Moncton*, vol. 30, n°2, 1997, pp. 59-69.

Renaut A., « Présentation », in E. Kant, *Métaphysique des mœurs I. Fondation. Introduction*, trad. A. Renaut, Paris, Flammarion, 1994, pp. 7-46.

Ricoeur P., « Ethique. De la morale à l'éthique et aux éthiques », M. Canto-Sperber, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Tome 1, Paris, PUF, 1996, pp. 580-584.

Tiercelin C., *Peirce et le pragmatisme*, Paris, PUF, 1974.